MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE: ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Arrêté du 17 février 2011 portant nomination au conseil d'administration de la caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la Société nationale des chemins de fer français

NOR: ETSS1130207A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé et le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement,

Vu les articles 5 et 7 du décret nº 2007-730 du 7 mai 2007 modifié relatif à la caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la Société nationale des chemins de fer français ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2009 portant nomination du président et des administrateurs du conseil d'administration de la caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la Société nationale des chemins de fer français,

Arrêtent:

Article 1er

Sont nommés administrateur au titre du IV de l'article 5 du décret du 7 mai 2007 susvisé, sur proposition du président de la Société nationale des chemins de fer français :

M. DUPUIS (Philippe) titulaire, en remplacement de M. BOURHIS (Alain); Mme DURANTON (Sylvie) suppléante, en remplacement de M. ANAVOISARD (Jacques).

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale au ministère du travail, de l'emploi et de la santé, et le directeur du budget au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la santé.

Fait le 17 février 2011.

Pour le ministre du travail de l'emploi et de la santé et par délégation : Le sous-directeur des retraites et des institutions de la protection sociale complémentaire,

J.-L. IZARD

Pour le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement et par délégation : Par empêchement du directeur du budget :

Par empêchement du directeur du budget : L'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts chargé de la 6° sous-direction,

R. GINTZ